

LE VENDREDI 5 JUIN 2026

20h00

A la Mairie : Salle du conseil Municipal

ÉLECTION AU SCRUTIN MAJORITAIRE (ART L.288 DU CODE ELECTORAL) DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET SUPPLEANTS DU CONSEIL MUNICIPAL APPELÉS A FAIRE PARTIE DU COLLÈGE ELECTORAL CONSTITUÉ EN VUE DE L'ÉLECTION DU 27 SEPTEMBRE 2026 DES SENATEURS DU DEPARTEMENTS.

Ci-annexé :

- L'arrêté du 13 mai 2026 fixant le nombre et les modalités de désignation des délégués des conseils municipaux et leurs suppléants au collège électoral devant procéder à l'élection de quatre sénateurs lors du scrutin du 27 septembre 2026.
- Le tableau relatif à la désignation des délégués des conseils municipaux et leurs suppléants (communes du moins de 1.000 habitants).

Amicalement
Le Maire,
Sandrine DELORY



Je soussigné M./MME

Déclare ne pas pouvoir assister au Conseil Municipal du __/__/__.

Donne pouvoir à Pour me représenter.

Le

A

Signature